

Vanguard Global Stock Index Fund (le « Fonds »)

Actions d'investisseurs et Actions institutionnelles
Supplément du 22 juillet 2008

SOMMAIRE

Introduction aux fonds indiciels

Profil du Fonds

Objectifs d'investissement	2
Principales stratégies d'investissement	2
Autres politiques d'investissement	2
Mesures provisoires d'investissement	3
Restrictions à l'investissement	3
Risques principaux	3
Informations sur la performance et les risques	3
Honoraires et frais	3

Informations complémentaires

Autres caractéristiques du Fonds

Exposition au marché	5
Sélection des titres	7
Autres politiques et risques d'investissement	7
Gestion efficace de portefeuille	7
Pratiques de négociations fréquentes ou market timing	8
Taux de rotation	8

La Société

Gestionnaire de Portefeuille

Politique en matière de dividendes

Valeur nette d'inventaire

Investir dans la Société

Achat d'Actions	10
Rachat d'Actions	11
Echange et conversion d'Actions	12
Autres procédures	12
Mises à jour du Fonds et des comptes	13
Contacteur la Société	13

Généralités

Glossaire des termes relatifs aux investissements

Le conseil d'administration (les « Administrateurs ») de Vanguard Investment Series plc (la « Société ») cité dans le chapitre intitulé « La Société » du Prospectus assume la responsabilité des informations publiées dans le Prospectus et dans le présent Supplément. A la connaissance des Administrateurs, (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans le Prospectus et le présent Supplément sont conformes à la situation et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la teneur. Les Administrateurs en acceptent donc la responsabilité.

Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus du 22 juillet 2008 (le « Prospectus ») relatif à la Société et ne peut être lu que conjointement à ce document. Il contient des informations concernant le Vanguard Global Stock Index Fund, qui constitue un compartiment distinct de la Société, représenté par la série d'Actions du Vanguard Global Stock Index Fund (les « Actions »). A la date du présent Supplément, la Société possède 29 autres compartiments, à savoir le Vanguard 20+Year Euro Treasury Index Fund, Vanguard 30-40 Year Duration Euro Index Fund, Vanguard Emerging Markets Stock Index Fund, Vanguard Euro Government Bond Index Fund, Vanguard Euro Investment Grade Bond Index Fund, Vanguard European Enhanced Equity Fund, Vanguard European Stock Index Fund, Vanguard Eurozone Inflation-Linked Bond Index Fund, Vanguard Eurozone Stock Index Fund, Vanguard Global Bond Index Fund, Vanguard Global Enhanced Equity Fund, Vanguard Japan Enhanced Equity Fund, Vanguard Japan Government Bond Index Fund, Vanguard Japan Stock Index Fund, Vanguard Pacific ex-Japan Stock Index Fund, Vanguard Prime Liquidity Money Market Fund, Vanguard Switzerland Stock Index Fund, Vanguard U.K. Government Bond Index Fund, Vanguard U.K. Investment Grade Bond Index Fund, Vanguard U.K. Stock Index Fund, Vanguard U.S. Discoveries Fund, Vanguard U.S. Enhanced Equity Fund, Vanguard U.S. Fundamental Value Fund, Vanguard U.S. Futures Fund, Vanguard U.S. Government Bond Index Fund, Vanguard U.S. Investment Grade Credit Index Fund, Vanguard U.S. Mortgage Backed Securities Bond Index Fund, Vanguard U.S. Opportunities Fund et Vanguard U.S. 500 Stock Index Fund.

Sauf mention contraire dans le présent Supplément, aucune modification significative n'a été apportée, et aucun point important n'a été soulevé depuis la publication du Prospectus.

La lecture du présent supplément est importante

Le présent Supplément explique l'objectif, les politiques, les stratégies d'investissement et les risques associés au Fonds. Afin d'attirer l'attention des investisseurs sur les termes et concepts qui sont importants pour eux, nous donnons des explications Plain Talk™ tout au long de ce document. La lecture du présent Supplément vous aidera à savoir si le Fonds est un investissement qui vous convient. Nous vous suggérons de garder ce Supplément pour pouvoir vous y référer à l'avenir.

Présentation des catégories d'Actions

La Société propose cinq catégories d'Actions dans le Fonds - les Actions d'investisseurs et institutionnelles « Euro », les Actions d'investisseurs et institutionnelles « Dollar US » et les Actions institutionnelles « Couverture Euro ». En ce qui concerne les Actions « Couverture Euro », le Fonds recherche une couverture de l'exposition aux devises sous-jacentes des titres non libellés en euros, conformément aux méthodes de couverture de MSCI. Les catégories d'actions distinctes du Fonds supportent des charges différentes, aussi les performances seront-elles différentes.

Introduction aux fonds indiciels

Qu'est-ce que l'indexation ?

L'indexation est une stratégie d'investissement visant à répliquer la performance d'un indice de référence d'un marché spécifique, un « indice ». Un indice est un groupe de valeurs non géré dont la performance est utilisée comme étalon de mesure de la performance d'investissement d'un marché particulier. Il existe de nombreux types d'indices. Certains représentent des marchés entiers, comme le marché des actions américain ou le marché obligataire américain. D'autres indices couvrent des segments de marché, comme les actions de petite capitalisation ou les obligations à court terme.

Un fonds indiciel détient tous les titres, ou un échantillon représentatif desdits titres, qui composent son indice cible. Les fonds indiciels visent à refléter, pour le meilleur et pour le pire, les évolutions de l'indice. Toutefois, un fonds indiciel ne se comporte pas toujours *exactement* comme son indice cible. Ainsi, comme tous les fonds communs de placement, les fonds indiciels supportent des frais opérationnels et de transaction. Les indices de marché n'ont aucun frais, par conséquent leur performance sera en général légèrement supérieure à celle des fonds qui les reflètent.

Les Fonds indiciels présentent généralement les caractéristiques suivantes :

- *Diversité des placements.* La plupart des fonds indiciels de la Société investissent en général dans des actions ou des obligations de sociétés et secteurs très divers.
- *Cohérence de la performance relative.* Puisqu'ils cherchent à refléter des indices de référence de marché, les fonds indiciels ne présentent généralement pas une performance considérablement supérieure ou inférieure à celle de leurs indices de référence.
- *Faible coût.* Les fonds indiciels entraînent des frais de gestion plus faibles que les fonds à gestion active. Leurs frais de recherche sont faibles ou inexistantes et leurs opérations, et donc les frais de transaction, sont traditionnellement réduits au minimum.

Les Fonds indiciels de la Société

La Société propose divers fonds indexés d'actions et d'obligations. Le présent Supplément apporte des informations sur le Vanguard Global Stock Index Fund. Actuellement, le Fonds reflète l'indice Morgan Stanley Capital International (« MSCI ») World Free (l'« Indice »). Les pages suivantes présentent un profil synthétisant les caractéristiques clés du Fonds. Vous trouverez des informations importantes concernant le Fonds à la suite du profil.

Profil du Fonds

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le Fonds recherche une appréciation du capital à long terme en reflétant la performance de l'indice, un indice pondéré par la capitalisation boursière des actions ordinaires de sociétés constituées dans des pays développés.

PRINCIPALES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT

Le Fonds emploie une stratégie de « gestion passive », encore appelée stratégie indicielle, qui a pour vocation de refléter la performance de l'Indice. A ce titre il investit dans la totalité ou dans un échantillon représentatif des titres composant l'Indice, détenant une participation sur chaque valeur dans une proportion proche de sa pondération dans l'Indice. Au 31 décembre 2007, les six principales positions de l'Indice étaient les suivantes : ExxonMobil Corp., General Electric Co., Microsoft Corp, AT&T Inc., BP Plc et Procter & Gamble Co.

Pour obtenir de plus amples informations sur les stratégies d'investissement du Fonds, veuillez vous reporter à la section **Autres caractéristiques du Fonds**.

AUTRES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du Fonds consiste à demeurer investi quasi-intégralement en actions ordinaires. Les deux tiers au moins de l'actif net du Fonds (à l'exclusion des actifs liquides détenus à titre accessoire) doivent être investis en actions entrant dans la composition de l'Indice. Un tiers au plus de l'actif net du Fonds (à l'exclusion des actifs liquides détenus à titre accessoire) peut être investi dans des titres convertibles, des obligations indexées sur actions et des titres à revenu fixe à court terme, comme décrit ci-dessous. L'émetteur de ces valeurs mobilières peut être représenté dans l'Indice ou pas. Les investissements en titres convertibles n'excéderont pas 25 % de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme sur la base de ses soldes de trésorerie non engagés et de manière à maintenir une liquidité suffisante afin d'être à même de répondre aux demandes de rachat des Actionnaires.

- Le Fonds peut également investir dans des titres convertibles cotés ou négociés sur des Marchés reconnus des Etats membres de l'OCDE* (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) et d'autres pays.
- Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres convertibles cotés ou négociés sur des Marchés reconnus dans des pays non-membres de l'OCDE.
- Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres convertibles avec une note de solvabilité inférieure à A de Moody's Investors Services, Inc. (« Moody's ») ou A de Standard & Poor's (« S&P ») ou équivalent comme le déterminera le Gestionnaire de Portefeuille.
- Le Fonds peut investir dans des obligations à court terme de qualité « investment grade » cotées ou négociées sur des Marchés reconnus des Etats membres de l'OCDE et d'autres pays.
- Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des obligations à court terme cotées ou négociées sur les Marchés reconnus dans des pays non-membres de l'OCDE.
- Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des obligations à court terme avec une note de solvabilité inférieure à Prime-1 (« P-1 ») de Moody's ou égale à A-1+ de S&P ou équivalent comme le déterminera le Gestionnaire de Portefeuille. Ces titres à court terme sont susceptibles de regrouper des obligations de tout pays intégré dans l'Indice, du papier commercial (billets de trésorerie, notés P-1 par Moody's ou A-1+ par S&P), des certificats de dépôt bancaires et des lettre d'acceptation.
- Le Fonds peut investir en warrants ou détenir des warrants lorsque ceux-ci sont émis en raison de ou en rapport avec des titres convertibles détenus dans le Fonds. Il peut par ailleurs détenir des warrants à des fins de gestion efficace de portefeuille. Les warrants ne constitueront pas plus de 5 % des actifs nets du Fonds.
- Le Fonds peut investir dans des certificats liés à des actions, mais il ne peut investir plus de 10 % de ses actifs nets dans ce type de certificats, sauf s'ils sont émis en tant que titres négociables cotés ou négociés sur des Marchés reconnus des Etats membres de l'OCDE et sont assortis d'une note de solvabilité à long terme de Aa3 ou supérieure accordée par Moody's ou AA- ou supérieure de S&P, ou équivalent, comme le déterminera le Gestionnaire de Portefeuille.
- Le Fonds peut investir en contrats à terme normalisés, contrats de change à terme, de gré à gré et options à des fins de gestion efficace de portefeuille conformément aux limites et aux conditions spécifiées dans le Prospectus.
- Le Fonds conclura des contrats de change à terme à des fins de couverture de change tel qu'indiqué au paragraphe **Valeur nette d'inventaire** du présent Supplément.
- Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans des organismes de placement collectif qui prennent la forme de fonds négociés en bourse (« ETF »). Les ETF doivent être situés dans un Etat membre de l'Espace économique européen (EEE) ou aux Etats-Unis, auquel cas ils devront en outre être enregistrés conformément à la Loi sur les sociétés de 1940. Les ETF devront constituer essentiellement des investissements semblables aux autres investissements du Fonds. Les ETF devront respecter le principe de répartition des risques et ne pas faire usage de l'effet de levier. Les parts ou actions devront, à la demande des porteurs desdites parts ou actions, être rachetées directement ou indirectement par l'ETF sur ces actifs.

* Les Etats actuellement membres de l'OCDE sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée du Sud, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Slovaquie, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Dans le but d'une gestion efficace de portefeuille, le Fonds peut également conclure des accords de mise en pension des accords de prise en pension et des contrats de prêt de titres, conformément aux limites et aux conditions visées à la section **Techniques d'investissement du Portefeuille** du Prospectus.

MESURES PROVISOIRES D'INVESTISSEMENT

Le Fonds peut s'écarter provisoirement de ses politiques normales d'investissement si le Gestionnaire de portefeuille perçoit des conditions de marché, économiques, politiques ou autres exceptionnelles. Pendant ces périodes, et aussi longtemps que le Gestionnaire de Portefeuille l'estimera nécessaire, le Fonds peut augmenter ses positions en actifs liquides accessoires. Ainsi, le Fonds peut réussir à éviter des pertes mais ne pas parvenir à son objectif d'investissement.

RESTRICTIONS A L'INVESTISSEMENT

Les actifs du Fonds sont investis conformément aux restrictions imposées par la Réglementation OPCVM et résumées dans la section **Objectifs et politiques d'investissement** du Prospectus.

RISQUES PRINCIPAUX

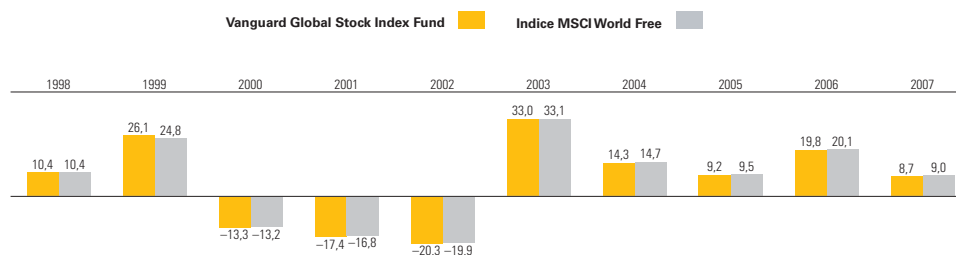
Un investissement dans le fonds peut entraîner une perte d'argent sur des périodes plus ou moins longues. Vous devez vous attendre à ce que le cours des actions du Fonds et le rendement total fluctuent dans une fourchette importante, dans le sillage des fluctuations du marché boursier global. La performance du fonds peut subir l'influence du :

- *Risque du marché des actions*, défini comme la possibilité de voir les cours des actions dans leur ensemble accuser un repli. Les marchés d'actions ont tendance à enregistrer des variations cycliques alternant les périodes de hausse et de baisse des cours.
- *Risque lié au style d'investissement*, défini comme la possibilité que le rendement des types d'actions dans lesquels le Fonds investit sous-performent le marché des actions dans son ensemble. Chaque type précis d'actions connaît généralement des cycles de performance supérieure - ou inférieure - à celle du marché dans son ensemble. Ces périodes se sont parfois prolongées pendant plusieurs années par le passé.
- *Risque de change*, défini comme la possibilité que la variation des taux de change ait une incidence néfaste sur la valeur des investissements détenus par le Fonds par rapport aux devises des investisseurs.
- *Risque de pays*, défini comme la possibilité que des événements nationaux, tels qu'un bouleversement politique, des troubles financiers ou des catastrophes naturelles, affaiblissent les bourses de valeurs d'un pays.

INFORMATIONS SUR LA PERFORMANCE ET LES RISQUES

Le diagramme suivant est destiné à vous aider à comprendre les risques que revêt tout investissement dans le Fonds. Le diagramme illustre la variation de performance des Actions institutionnelles libellées en dollar US du Fonds sur la période indiquée ainsi que celle de l'indice sur la même période. Il ne faut pas oublier que la performance passée ne présage en rien des rendements futurs du Fonds et que la performance de chaque catégorie d'actions sera imputée des charges y afférentes.

Rendement total de l'investissement (%) 4 août 1998 - 31 décembre 2007 (exprimé en dollars US)



*Le rendement de l'indice s'entend jusqu'au 30 décembre 1999, dernier jour ouvrable du Fonds pour l'exercice.

Les données sont présentées hors droits de sortie et frais d'entrée ; elles sont calculées nettes d'impôt et des frais du Fonds.

HONORAIRES ET FRAIS

Le tableau ci-après présente les honoraires et frais que vous pouvez être amené à verser si vous achetez ou détenez des Actions d'investisseurs ou Actions institutionnelles du Fonds. Les frais indiqués sous le titre *Frais opérationnels annuels du Fonds* peuvent varier dans le temps, mais ils n'excéderont pas, sur une base annuelle, 1,00 % des actifs nets moyens des Actions institutionnelles et 1,50 % des actifs nets moyens des Actions d'investisseurs. Le Gestionnaire absorbera (directement ou par voie de refinancement du Fonds) tout écart qui surviendrait entre le coût réel des opérations du Fonds et sa commission fixée.

Comme pour tous les fonds, les coûts des opérations encourus par le Fonds au titre de l'achat et de la vente des titres ne figurent pas dans le tableau mais dans les données de performance des investissements incluses dans le présent Supplément. Les frais présentés ci-dessous sous *Frais opérationnels annuels du Fonds* sont basés sur ceux encourus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

FRAIS DES ACTIONNAIRES*(frais prélevés directement sur votre placement)*

Frais (droit) d'entrée sur les achats :

Commission d'achat :

Frais d'échange :

Droit de sortie¹ :

	Actions d'investisseurs	Actions institutionnelles
	Aucun	Aucun
	Aucun	Aucun
	Aucun	Aucun
	Aucun	Aucun

FRAIS OPERATIONNELS ANNUELS DU FONDS²*(frais déduits des actifs du Fonds)*

Frais de gestion des investissements :

Frais administratifs et autres :

Total Frais opérationnels annuels du Fonds :

0,29 %	0,29 %
0,21 %	0,11 %
<u>0,50 %</u>	<u>0,40 %</u>

¹ Le Fonds peut compter 1,00 % de droit de sortie sur les Actions rachetées par un Actionnaire dans une période de quatre-vingt-dix jours à compter du Jour ouvrable au cours duquel les Actions ont été émises. La commission est prélevée sur le produit du rachat et retenue par le Fonds. Les Actions détenues pendant au moins 90 jours ne sont pas soumises à la commission de rachat de 1 %.

² Tous les pourcentages se réfèrent à la Valeur nette d'inventaire moyenne du Fonds. Tous les frais opérationnels annuels du Fonds sont acquittés par ce dernier.

Le Fonds supporte sa proportion de frais opérationnels de la Société (y compris les dépenses inhérentes à la préparation et à l'impression du présent Supplément, à la cotation des Actions et leur négociation sur le marché principal de la Bourse d'Irlande et les honoraires des conseillers professionnels), lesquels sont initialement pris en charge par le Gestionnaire. Néanmoins, la Société peut rembourser le Gestionnaire de ces frais opérationnels sur des périodes déterminées par les Administrateurs en consultation avec le Gestionnaire. Ces frais opérationnels sont estimés à 18.200 USD.

Une description plus détaillée du mode de calcul des honoraires et frais figure dans la section **Honoraires et frais** du Prospectus.

La différence, à tout moment, entre le prix de vente et le prix de rachat des Actions (en tenant compte des frais de transaction du portefeuille dus) signifie que l'investisseur doit considérer que son investissement dans le Fonds est à long terme.

PLAIN TALK SUR**Les frais du Fonds**

Tous les fonds supportent des frais opérationnels. Ces frais, déduits du revenu brut d'un fonds, sont exprimés en pourcentage de l'actif net du fonds. Les ratios de frais du Vanguard Global Stock Index Fund de l'exercice 2007 étaient les suivants : pour les actions d'investisseurs, 0,50 % ; pour les actions institutionnelles, 0,40 %. Les frais de gestion, qui font partie des frais opérationnels, comprennent les commissions de conseil en investissement ainsi que d'autres commissions de gestion d'un fonds, comme la tenue des comptes, la présentation, la comptabilité, les frais juridiques et autres frais administratifs.

PLAIN TALK™ SUR**Les frais d'investissement**

Les frais occupent une place prépondérante dans le choix d'un fonds, parce que vous, en tant qu'Actionnaire, payez les frais opérationnels du fonds, plus tout frais de transaction encouru lors de l'achat et de la vente de titres opérés par le fonds. Ces frais peuvent gommer une part considérable du revenu brut ou de l'appréciation du capital dégagés par un fonds. Même des divergences au niveau des frais qui paraissent modestes peuvent, avec le temps, se révéler avoir une incidence marquée sur la performance d'un fonds.

Informations complémentaires

Dividendes et plus-values en capital

Les Administrateurs n'ont pas l'intention de déclarer de dividende en ce qui concerne les Actions du Fonds. Par conséquent les revenus et plus-values en capital seront reflétés dans la Valeur nette d'inventaire par Action du Fonds.

Gestionnaire de Portefeuille

The Vanguard Group, Valley Forge, Pennsylvanie, U.S.A., depuis le lancement

Sous-Gestionnaire de Portefeuille

Vanguard Investments Europe SA, Waterloo, Belgique

Autorité de surveillance

L'Irish Financial Services Regulatory Authority (« IFSRA »)

Date de lancement

(voir aussi « Prix de souscription » à la section Achat d'Actions)

Actions institutionnelles « Dollar US » - 4 août 1998

Actions d'investisseurs « Dollar US » - 12 août 1998

Actions institutionnelles « Euro » - 10 décembre 2002

Actions d'investisseurs « Euro » - 14 février 2000

Actions institutionnelles « Couverture Euro » - 4 novembre 2004

Actif Net (toutes catégories d'Actions) au 31 décembre 2007

2.682,2 milliards d'USD ; 1.824,7 milliards d'EUR

Souscription initiale minimum

Actions d'investisseurs - 100.000 USD ou 100.000 EUR

Actions institutionnelles - 5 millions d'USD ou 5 millions d'EUR

Souscriptions ultérieures minimums

Actions d'investisseurs - 5.000 USD ou 5.000 EUR

Actions institutionnelles - 5.000 USD ou 5.000 EUR

Conversion

Actions d'investisseurs - Si vos positions atteignent ou dépassent 5 millions d'USD ou 5 millions d'EUR, vous avez la possibilité de les convertir en Actions institutionnelles.

Actions institutionnelles - Si vos positions diminuent en-deçà de 5 millions d'USD ou 5 millions d'EUR, la Société peut procéder à leur conversion d'office en Actions d'investisseurs.

Code ISIN

Actions institutionnelles « Dollar US » - IE00B03HD209

Actions d'investisseurs « Dollar US » - IE00B03HD084

Actions institutionnelles « Euro » - IE00B03HD191

Actions d'investisseurs « Euro » - IE00B03HCZ61

Actions institutionnelles « Couverture Euro » - IE00B03HD316

Autres caractéristiques du Fonds

Le présent Supplément présente les principaux risques d'investissement du Fonds auxquels vous serez exposé en tant qu'Actionnaire du Fonds. Une description plus détaillée des risques associés à l'investissement est présentée dans la section **Risques associés à l'investissement** du Prospectus. Il est important de garder à l'esprit l'un des principaux axiomes de l'investissement : plus le risque de perte est important, plus le potentiel de gain est élevé. L'inverse se vérifie également de manière générale : moins le risque est élevé, moins le potentiel de gain est important. Vous devez prendre en compte votre tolérance personnelle à l'égard des fluctuations quotidiennes des marchés de valeurs mobilières si vous envisagez de placer des capitaux dans le Fonds. Arrêtez-vous sur le symbole 🚩 à travers le Supplément. Il signale les espaces indiquant des renseignements détaillés sur les risques principaux que vous pourriez encourir en tant qu'Actionnaire du Fonds.

Les sections qui suivent énoncent les principales stratégies et politiques d'investissement appliquées par le Fonds pour atteindre ses objectifs. Les objectifs et politiques d'investissement du Fonds seront respectés et, en l'absence de circonstances exceptionnelles, ne feront pas l'objet de modification pendant au moins trois ans à compter de l'admission des Actions à la Cote officielle et leur négociation sur le marché principal de la Bourse d'Irlande. Les modifications des objectifs d'investissement et tout changement significatif des politiques d'investissement ne peuvent en aucun cas être opérés sans l'accord de la majorité des Actionnaires par vote lors d'une assemblée générale. Les Actionnaires seront avisés au préalable, dans des délais raisonnables, de toute modification apportée aux objectifs ou politiques du Fonds.

EXPOSITION AU MARCHÉ



Le Fonds est soumis aux risques du marché des actions qui impliquent la possibilité de voir les cours des actions dans leur ensemble accuser un repli. Les marchés d'actions ont tendance à enregistrer des variations cycliques alternant les périodes de hausse et de baisse des cours.

Afin d'illustrer la variabilité et la volatilité des marchés internationaux, le tableau suivant indique les rendements de divers de ces marchés entre 1995 et 2007, tels que mesurés par leurs indices respectifs.

Rendements de divers marchés d'actions ¹				
	Marché européen	Marché Pacifique	Marchés émergents	Marché américain
1995	21,95	2,95	-0,01	37,58
1996	21,09	-8,30	15,22	22,96
1997	23,80	-25,87	-16,36	33,36
1998	28,53	2,72	-18,39	28,58
1999	15,89	56,65	60,88	21,04
2000	-8,39	-25,78	-27,94	-9,10
2001	-19,90	-25,40	-2,80	-11,89
2002	-18,38	-9,29	-7,04	-22,10
2003	38,54	38,48	58,81	28,68
2004	20,88	18,98	26,68	10,88
2005	9,42	22,64	32,85	4,91
2006	33,72	12,20	32,17	15,79
2007	13,86	5,30	39,39	5,49

¹ Les rendements du marché européen sont mesurés par l'indice MSCI Europe ; les rendements du marché de la région Pacifique sont mesurés par l'indice MSCI Pacific, les rendements des marchés émergents sont mesurés par l'indice Emerging Markets (anciennement connu sous le nom d'indice Select Emerging Markets jusqu'au 16 octobre 2006) et les rendements du marché américain sont mesurés par l'indice Standard & Poor's 500. Tous les rendements sont exprimés en dollar US.


Ces rendements moyens reflètent la performance *passée* des obligations ordinaires ; vous ne devez aucunement les considérer comme une indication de la performance *future* du marché des actions ou du présent Fonds en particulier.


Les actions de sociétés cotées en bourse et de fonds qui investissent dans des actions sont généralement classées en fonction de leur valeur de marché ou de leur capitalisation boursière. Ces classifications comprennent traditionnellement les petites, moyennes et grandes capitalisations. Il est important de comprendre que, pour les sociétés comme pour les fonds en actions, les fourchettes de capitalisation boursière varient au fil du temps. Par ailleurs, l'interprétation des tailles varie et il n'existe aucune définition « officielle » des petites, moyennes et grandes capitalisations, même entre les conseillers de la Société. Au 31 décembre 2007, la capitalisation boursière moyenne pondérée des actifs du Fonds était 39,1 milliards de dollar US.


PLAIN TALK SUR

Les différences entre investissement régional et international

Les fonds régionaux sont des fonds internationaux qui investissent dans une région géographique particulière, telle que l'Europe ou le bassin Pacifique. En raison de la concentration des positions dans une région unique, les cours de ces fonds subissent une volatilité généralement supérieure à celle des fonds en actions adoptant une vaste diversification internationale (et qui, en investissant sur plusieurs marchés étrangers différents, peuvent compenser les pertes enregistrées dans un pays par les plus-values d'un autre à tout moment).

 **Le Fonds est soumis au risque lié au style d'investissement, défini comme la possibilité que le rendement des types d'actions dans lesquels le Fonds investit restent à la traîne du marché des actions dans son ensemble. Des types particuliers d'actions des marchés développés connaissent généralement des cycles de performance supérieure - ou inférieure - à celle du marché des actions dans son ensemble. Ces périodes se sont parfois prolongées pendant plusieurs années par le passé.**

 **Le Fonds est sujet au risque de pays, défini comme la possibilité que des événements nationaux, tels que les bouleversements politiques, les troubles financiers ou les catastrophes naturelles, affaiblissent les bourses de valeurs d'un pays.**

 **Le Fonds est soumis au risque de change, défini comme la possibilité que la variation des taux de change ait une incidence néfaste sur la valeur des investissements détenus par le Fonds par rapport aux devises des investisseurs.**

Dans le cas des Actions libellées en euros par exemple, une appréciation du dollar face à l'euro viendra s'ajouter aux rendements du Fonds lorsque ces derniers sont convertis en dollars. Inversement, une chute du dollar face à l'euro viendra diminuer les rendements du Fonds lorsque ceux-ci sont convertis en euros. Dans le cas des souscriptions, rachats, échanges et distributions d'actions libellées dans une devise autre que la devise de base, la conversion sera effectuée au taux de change en vigueur au moment concerné.

La catégorie d'Actions institutionnelles « Couverture Euro » comprend une couverture du risque de change qui constitue une protection contre les fluctuations des devises. Par conséquent, les rendements de cette catégorie

d'Actions résultent principalement des revenus de dividendes et des mouvements de marché, sans aucun effet de change. Les plus et moins-values réalisées sur les activités de couverture de change seront reflétées dans la valeur nette d'inventaire par action. (Pour obtenir de plus amples informations, reportez-vous aux sections **Valeur nette d'inventaire** du présent Supplément et **Capital social** du Prospectus.)

SELECTION DES TITRES

Le Fonds s'emploie à refléter la performance de l'indice. Il utilise à cet effet une méthode indicielle de réplique, c'est-à-dire qu'il détient chaque titre composant l'Indice dans une proportion quasi-identique à sa pondération dans l'Indice lui-même.

AUTRES POLITIQUES ET RISQUES D'INVESTISSEMENT

Le Fonds se réserve le droit de substituer un indice différent à l'indice qu'il réplique si celui-ci est supprimé, si l'accord conclu entre le Fonds et le sponsor de l'indice est résilié, ou pour toute autre raison déterminée de bonne foi par le Conseil d'administration de la Société de gestion et avec l'accord préalable des actionnaires. Dans ce cas, l'indice de substitution mesurera le même segment de marché que l'indice.

GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE



Le Fonds peut investir, dans une certaine mesure, dans des instruments dérivés aux fins d'une gestion de portefeuille efficace, afin de réduire spécifiquement le risque et les coûts et de générer davantage de capital et/ou de revenu pour le Fonds avec un niveau de risque approprié, en tenant compte du profil de risque du Fonds décrit dans les présentes et dans le Prospectus. Ces techniques ne peuvent être mises en pratique que conformément aux dispositions et limites énoncées par l'IFSRA en vertu de la Réglementation OPCVM, comme décrit dans la section Techniques d'investissement du Prospectus. Les produits dérivés peuvent présenter des risques différents, et éventuellement plus élevés, que ceux des investissements traditionnels.

Afin de répliquer son indice le plus fidèlement possible, le Fonds tentera de rester entièrement investi en actions. Afin de rester entièrement investi et de limiter les frais de transaction, le Fonds peut investir, dans une certaine mesure, dans des produits dérivés. D'une manière générale, un produit dérivé est un contrat financier dont la valeur est basée sur la valeur d'un actif financier (tel qu'une action, une obligation ou une devise), d'un actif (une marchandise telle que l'or) ou d'un indice de marché (tel que l'indice S&P 500). Le Fonds n'utilisera pas de produits dérivés à des fins spéculatives ou pour faire un effet de levier (amplifier) le rendement des placements.

Si à tout moment, un titre de l'indice dépasse la limite d'investissement direct dans un émetteur unique applicable, le Fonds pourrait s'exposer indirectement à ce titre de manière à refléter plus précisément l'Indice sans déroger aux restrictions d'investissement auxquelles le Fonds est soumis.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme qui sont un des types de contrats dérivés. Un contrat de change à terme est un engagement à acheter ou vendre la devise d'un pays à un cours et une date spécifiques, en général 30, 60 ou 90 jours plus tard. En d'autres termes, le contrat garantit un taux de change à une date donnée. Les gestionnaires des fonds qui investissent dans des titres non américains ont recours à ces contrats pour se protéger des variations défavorables et imprévues des taux de change entre le dollar US et les autres devises. Toutefois, ces contrats n'empêcheront pas les titres du Fonds de perdre de la valeur lors de replis internationaux du marché.

Le Fonds peut investir dans des contrats à terme, des options, des warrants, des certificats liés à des actions et des accords d'échange (*swap*) afin de :

- conserver une part de disponibilités liquides suffisante pour faire face aux rachats ou autres besoins des Actionnaires et de se conformer aux exigences de l'IFSRA tout en simulant un investissement total en actions.
- réduire les frais de transaction ou apporter de la valeur ajoutée lorsque ces instruments présentent des prix attractifs.
- faciliter les négociations.
- rechercher des rendements plus élevés sur les investissements lorsque le prix d'un contrat à terme, d'une option ou d'un accord d'échange (*swap*) est plus attractif que le titre de participation ou l'indice sous-jacents.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer, de contrôler et de gérer avec précision les différents risques associés aux produits dérivés. La Société n'utilisera que les instruments dérivés précisés dans le processus de gestion des risques défini par l'Autorité de réglementation.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au paragraphe Risques associés aux instruments dérivés de la section **Risques liés à l'investissement** du Prospectus.

PLAIN TALK SUR

Les produits dérivés

Les produits dérivés peuvent être de plusieurs types. Certains types d'instruments dérivés, tels que les contrats à termes négociés en Bourse et les options sur titres, marchandises ou indices, sont négociés sur les bourses des valeurs réglementées depuis des dizaines d'années. Ils constituent des contrats normalisés qui peuvent aisément être acquis ou vendus et dont les valeurs de marché sont déterminées et publiées quotidiennement. Les produits dérivés non standardisés (comme les accords d'échange), quant à eux, sont souvent plus spécialisés ou complexes et peuvent être plus difficiles à évaluer.

PRATIQUES DE NEGOCIATIONS FREQUENTES OU MARKET TIMING*Contexte*

L'objectif du Fonds est d'être un véhicule de placement à long terme. Il n'est pas conçu pour donner aux investisseurs la possibilité de spéculer sur les mouvements à court terme du marché ou variations des taux de change. Certains investisseurs tentent de tirer parti d'une stratégie appelée le market timing et qui consiste à transférer des capitaux dans des fonds lorsqu'ils escomptent une hausse des cours et à retirer les capitaux lorsqu'ils escomptent un recul des prix. Ces capitaux entrants et sortants entraînent des frais pour le Fonds qui doit acheter et vendre des titres. S'ils ne sont pas compensés par les droits d'entrée et/ou de sortie du Fonds, ces frais sont supportés par l'ensemble des Actionnaires du Fonds, y compris ceux qui investissent à long terme et ne les génèrent pas. Les négociations fréquentes peuvent également entraver la capacité du gestionnaire d'investissement à gérer le fonds de manière efficace.

Politiques destinées à répondre aux négociations fréquentes

- Les Administrateurs se réservent le droit de refuser toute demande de souscription, y compris les échanges d'autres fonds de la Société, sans préavis et quelle que soit leur taille. Par exemple, un ordre de souscription pourrait être refusé si la Société détermine que cet achat est susceptible de perturber les activités ou la performance du fonds ou en raison d'un passé de négociations fréquentes de l'investisseur.
- Les Administrateurs se réservent le droit de refuser tout échange entre d'autres catégories d'actions du fonds et la catégorie d'actions « Couverture Euro », sans préavis et quelle que soit sa taille.
- Les Administrateurs peuvent cesser de proposer des Actions à tout moment.

Veuillez vous référer aux sections **Échange et conversion** et **Coûts et market timing** du Prospectus pour plus de détails sur les politiques de transaction de la Société.

Le Fonds n'autorise pas les pratiques de market timing. N'investissez pas dans le Fonds si vous envisagez de telles pratiques.

TAUX DE ROTATION

Si le Fonds cherche normalement à investir à long terme, il peut vendre des titres, quelle qu'ait été leur période de détention. En général, un fonds indiciel vend des titres pour répondre aux demandes de rachat ou pour ajuster le nombre d'actions détenues afin de répliquer une modification de la composition de l'indice cible. Les taux de rotation des fonds indiciels de grande capitalisation tendent à être très faibles car les indices de grandes capitalisations, comme le S&P 500, ne changent en général pas de manière substantielle d'une année sur l'autre. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, le Fonds a eu un taux de rotation de -1,24 %. Un taux de rotation de 100 % traduirait la vente et le remplacement par le Fonds de titres valorisés à 100 % de ses actifs nets au cours d'une année.

PLAIN TALK SUR

Le taux de rotation

Avant d'investir dans un fonds, il convient d'examiner son taux de rotation. Celui-ci donne une indication de l'incidence que les frais de transaction, qui ne sont pas inclus dans le ratio de frais du Fonds, peuvent avoir sur les rendements futurs du fonds. En règle générale, plus le volume d'achats et de ventes du fonds est élevé, plus l'incidence des frais de transaction est visible sur ses rendements.

La Société

Vanguard Investment Series plc a été constituée en tant que fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments et peut, sous réserve de l'accord préalable de l'IFSR, émettre diverses séries d'Actions représentant des portefeuilles d'actifs distincts. La Société peut par ailleurs proposer diverses catégories d'Actions pour chaque série, sous réserve de notification préalable de l'IFSR.

Gestionnaire de Portefeuille

Le Gestionnaire de Portefeuille du Fonds est The Vanguard Group, Inc. (« Vanguard »), basé à Valley Forge en Pennsylvanie (Etats-Unis). Vanguard est composé de 37 sociétés d'investissement détenant des actifs dans plus de 150 fonds pour un montant supérieur à 1,3 trillions d'USD. Le Vanguard Quantitative Equity Group, qui est la division du Gestionnaire de Portefeuille responsable de l'investissement des actifs du Fonds, offre des conseils en matière

d'investissement à un certain nombre de fonds d'investissement parrainés par Vanguard. Au 31 décembre 2007, le Gestionnaire gérait quelque 1 trillion d'USD d'actifs.

George U. Sauter est Directeur du département investissement et directeur général de The Vanguard Group. En qualité de directeur du département investissement, il est chargé de superviser le Quantitative Equity Group et le Fixed Income Group de Vanguard. Les placements gérés par ces deux groupes comprennent des fonds d'actions quantitatifs actifs et des fonds d'actions indiciels, des fonds obligataires actifs, des fonds obligataires indiciels, des portefeuilles de valeur stable et des fonds du marché monétaire.

Depuis qu'il a rejoint Vanguard en 1987, M. Sauter est un élément clé du développement de l'indexation des actions de la Société et des stratégies quantitatives d'investissement actif dans des actions. Il est titulaire d'un B.A. (équivalent maîtrise) d'économie du Dartmouth College, et d'un M.B.A. en finance de la University of Chicago.

Le Gestionnaire de Portefeuille a nommé Vanguard Investments Europe SA en tant que Sous-Gestionnaire de Portefeuille de la Société afin de fournir des services de gestion de portefeuille et services connexes pour certains des actifs du Fonds. Vanguard Investments Europe SA est une société de gestion de placements qui a été créée en 1998 et qui est une filiale à part entière de The Vanguard Group, Inc.

PLAIN TALK SUR

Le Gestionnaire de Portefeuille du Fonds

Le Gestionnaire responsable en premier lieu de la gestion au quotidien du Fonds est :

Michael Perre, Gestionnaire principal de Vanguard. Il travaille chez Vanguard depuis 1990 et gère le Fonds depuis son lancement. Formation : B.A. (équivalent maîtrise), Saint Joseph's University ; M.B.A., Villanova University.

Politique en matière de dividendes

Les Administrateurs n'ont pas l'intention de déclarer de dividende. Par conséquent les revenus et plus-values en capital du Fonds seront reflétés dans sa Valeur nette d'inventaire par Action.

Valeur nette d'inventaire

La devise de base du Fonds est le dollar US. La Valeur nette d'inventaire par Action est calculée à la quatrième décimale et publiée conformément à la section **Détermination de la Valeur nette d'inventaire** du Prospectus, et cotée dans la devise de chaque catégorie d'Actions.

Le Gestionnaire de Portefeuille ne compte pas couvrir l'exposition au risque de change des Actions d'investisseurs et institutionnelles « Euro », ni des Actions d'investisseurs et institutionnelles « Dollar US ».

Le Gestionnaire de Portefeuille couvrira en revanche l'exposition au risque de change des Actions institutionnelles « Couverture Euro » afin que les investisseurs de cette catégorie d'Actions reçoivent un rendement dans la devise de ladite catégorie qui soit très proche de l'objectif d'investissement du Fonds. Par conséquent, les plus-values ou moins-values réalisées sur les activités de couverture de change seront reflétées dans la Valeur nette d'inventaire des Actions institutionnelles « Couverture Euro ». Pour de plus amples informations veuillez vous reporter à la section **Capital social** du Prospectus.

Investir dans la Société

La présente section du Supplément expose les caractéristiques de base d'une relation d'investissement avec la Société. Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour contacter la Société à la fin de cette section.

Achat d'Actions

Rachat d'Actions

Echange et conversion d'Actions

Autres procédures

Mises à jour du Fonds et des comptes

Contacteur la Société

La Société propose cinq catégories d'Actions au sein du Fonds - , les Actions d'investisseurs « Euro », les Actions institutionnelles « Euro », les Actions d'investisseurs « Dollar US », les Actions institutionnelles « Dollar US », ainsi que les Actions institutionnelles « Couverture Euro ». Les Actions varient quant à la devise dans laquelle elles sont libellées, leurs exigences de souscription minimum et leurs ratios de frais.

La Valeur nette d'inventaire par Action sera calculée séparément pour chaque catégorie d'Actions, afin de refléter les différentes devises dans lesquelles les diverses catégories sont libellées et les différents ratios de frais totaux auxquels elles sont soumises.

Achat d'Actions

Comment acheter des Actions

Pour ouvrir un compte : envoyez le contrat de souscription par courrier, télécopie ou, le cas échéant, transmission électronique agréée à l'Agent administratif (en envoyant le contrat de souscription original et les documents relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent par courrier tout juste après). La Société vous fera parvenir une confirmation de propriété par courrier à la fin du deuxième Jour ouvrable suivant le Jour de transaction considéré, étant entendu que pour les besoins de ce Fonds, chaque Jour ouvrable sera un Jour de transaction.

Pour effectuer d'autres achats sur un compte existant : envoyez une lettre signée ou autre autorisation acceptable par courrier, télécopie ou, le cas échéant, transmission électronique agréée à l'Agent administratif en indiquant les nom, adresse et numéro de compte complets de l'Actionnaire ainsi que le montant de la souscription. S'il a choisi dans le contrat de souscription d'effectuer les transactions ultérieures par téléphone ou, le cas échéant, par transmission électronique agréée, l'Actionnaire devra contacter l'Agent administratif avant l'Echéance de transaction quotidienne.

Les Actions d'investisseurs « Euro », Actions institutionnelles « Euro » et Actions institutionnelles « Couverture Euro » doivent être souscrites en euros (EUR). Les actions d'investisseurs « Dollar US » et les Actions institutionnelles « Dollar US » doivent être souscrites en dollars américains (USD).

La Société se réserve le droit de ne pas accepter les souscriptions supplémentaires jusqu'à ce que l'Agent administratif ait reçu l'original du contrat de souscription et que toutes les vérifications nécessaires contre le blanchiment d'argent aient été effectuées.

Pour obtenir la liste des adresses et numéros de téléphone, référez-vous à la section **Contacteur la Société**.

Montants minimums relatifs aux comptes

Pour ouvrir et conserver un compte : 100.000 USD ou 100.000 EUR (Actions d'investisseurs) ; 5 millions d'USD ou 5 millions d'EUR (Actions institutionnelles).

Pour effectuer d'autres achats sur un compte existant : 5.000 USD ou 5.000 EUR (Actions d'investisseurs et institutionnelles).

Les Administrateurs peuvent renoncer aux niveaux de souscription minimum.

Prix de souscription

Les Actions d'investisseurs et institutionnelles « Euro », les Actions institutionnelles « Couverture Euro » ainsi que les Actions d'investisseurs et institutionnelles « Dollar US » sont disponibles à l'achat à leur Valeur nette d'inventaire par Action du **Jour de transaction** considéré.

Il n'y a aucun droit de transaction sur portefeuille ou frais ou commission de vente imposé par la Société ou ses agents lors de la souscription d'Actions.

Souscriptions en nature

La Société peut accepter les souscriptions d'actifs en nature d'un type dans lequel le Fonds peut investir conformément aux exigences décrites dans la section **Achat d'Actions** du Prospectus.

Heure limite de souscription

Pour ouvrir un compte ou effectuer d'autres achats sur un compte existant : l'Agent administratif doit recevoir un contrat de souscription dûment complété au plus tard à 11h00 (heure d'Irlande) ou 12h00 (heure de Paris) (l'« Echéance de transaction ») le Jour de transaction correspondant. Les contrats de souscription reçus après l'échéance de ces délais seront normalement considérés comme étant reçus le Jour ouvrable suivant.

Le Dépositaire doit recevoir les montants de souscription sous forme de fonds immédiatement disponibles avant la date limite du Dépositaire fixée pour chaque devise le deuxième jour ouvré (la « Date de valeur ») qui suit le Jour de transaction concerné. Les heures limites des devises du Dépositaire sont confirmées sur le formulaire Instructions pour la Négociation et le transfert télégraphique joint à la demande de souscription et sont les suivantes :

USD	16h30 (heure de la côte Est des Etats-Unis, (EST)) à la Date de valeur
EUR	15h15 (heure de Londres) à la Date de valeur

Les Administrateurs, peuvent, à leur entière discrétion, demander la réception des fonds de souscription le Jour de transaction auquel les Actions doivent être émises et ils

peuvent exercer ce droit, par exemple, à l'égard des nouveaux investisseurs de la Société. Dans le cadre de l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, les Administrateurs tiendront compte de toutes les modalités légales applicables, ainsi que des considérations de calendrier et de tout autre élément approprié.

En vertu des termes du contrat de souscription, les Actionnaires assument la responsabilité de tout défaut de leur part de fournir les fonds de souscription conformément aux procédures et aux délais fixés ci-dessus. Chaque Actionnaire convient que tout frais dont il deviendrait redevable par suite de son manquement à l'obligation de règlement du montant de la souscription conformément aux procédures et délais fixés ci-dessus autorise le Gestionnaire à procéder au rachat du nombre d'Actions détenues par ledit Actionnaire dans la Société en vue d'honorer cette dette envers la Société et que le produit de ce rachat sera versé à l'actif du Fonds. En cas de manquement à l'obligation de verser les montants de souscription, les Actions concernées seront annulées.

Les Administrateurs peuvent accepter des contrats de souscription après l'Echéance de transaction sous réserve que le contrat de souscription soit reçu avant le calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action le Jour ouvrable auquel le contrat de souscription se réfère.

Veillez vous référer à la section **Achat d'Actions** du Prospectus pour de plus amples renseignements.

Rachat d'Actions

Comment demander le rachat d'Actions

Envoyez une lettre signée ou autre autorisation acceptable par courrier, télécopie ou, le cas échéant, transmission électronique agréée à l'Agent administratif en indiquant les nom, adresse et numéro de compte complets de l'Actionnaire. S'il a choisi dans le contrat de souscription d'effectuer les transactions ultérieures par téléphone ou, le cas échéant, transmission électronique, l'Actionnaire devra contacter l'Agent administratif avant l'Echéance de transaction quotidienne.

Un droit de sortie de 1,00 % peut être appliqué sur les Actions rachetées par un Actionnaire dans une période de quatre-vingt-dix jours à compter du Jour ouvrable au cours duquel les Actions ont été émises. Ce droit est versé au Fonds. Les produits des rachats seront versés nets des droits de sortie applicables.

Les ordres de rachat ne peuvent être retirés sans l'accord de la Société, sauf lorsque le rachat des Actions a fait l'objet d'une suspension provisoire.

Le paiement relatif aux demandes de rachat d'Actions d'investisseurs « Euro », d'Actions institutionnelles « Euro » et d'Actions institutionnelles « Couverture Euro » sera effectué en euros. Le paiement relatif aux demandes de rachat d'Actions d'investisseurs « Dollar US » et d'Actions institutionnelles « Dollar US » sera effectué en dollars américains.

Aucun produit de rachat ne sera versé aux investisseurs avant réception par l'Agent administratif de l'original du contrat de souscription et avant que toutes les vérifications nécessaires contre le blanchiment d'argent aient été effectuées et les instructions données par transmission aient été reçues.

Les produits de rachat seront tous versés sur un compte au nom de l'investisseur. Les paiements à des tiers ne sont pas autorisés.

Heure limite de rachat

L'Agent administratif doit recevoir un Formulaire de rachat dûment complété au plus tard à 11h00 (heure irlandaise) ou 12h00 (heure de Paris) (l'« Echéance de transaction ») le Jour de transaction correspondant.

Prix de rachat

Les produits de rachat seront normalement payés le deuxième Jour ouvrable et, dans tous les cas, au plus tard trois Jours ouvrables après le Jour de transaction concerné. Les Actions sont rachetées à un prix équivalent à la Valeur nette par Action au Jour de transaction suivant la réception de la demande de rachat.

Rachats en nature

Si un investisseur demande le rachat d'Actions dont la proportion atteint ou excède 5 % du nombre total d'Actions émises du Fonds, la Société peut répondre à la demande de rachat comme suit :

- en distribuant des actifs en nature du Fonds avec l'accord de l'investisseur concerné et sans préjudice de l'investisseur procédant au rachat ou des autres investisseurs ; ou

- par le transfert de ces actifs vers un compte distinct de la Société au sein duquel les actifs seront liquidés dès que possible au regard des intérêts de l'investisseur procédant au rachat. Le produit de rachat équivaldra au montant réalisé par la Société grâce à la cession des actifs en question moins les frais encourus en rapport avec le transfert et la cession.

Rachats obligatoires

L'investissement d'un Actionnaire peut faire l'objet d'un rachat obligatoire dans les circonstances suivantes :

- si un ordre de rachat entraîne la diminution de la Valeur nette d'inventaire des Actions détenues par un Actionnaire, sous le niveau des 50.000 USD, 50.000 EUR, 5 millions de JPY ou la contre-valeur dans une autre devise, la Société peut traiter l'ordre de rachat comme un ordre de rachat de la totalité des Actions détenues. Si le Fonds applique des droits de sortie, ces droits s'appliqueront à tous les rachats, sauf décision contraire du Gestionnaire.
- si la Valeur nette d'inventaire du Fonds diminue en-deçà de 15 millions d'USD ou la contre-valeur dans une autre devise.

Veuillez vous référer à la section **Rachat d'Actions** du Prospectus pour de plus amples renseignements.

Echange et conversion d'Actions

Echanges entre fonds

Les Actionnaires peuvent échanger leurs Actions en Actions de la même catégorie d'un autre fonds Vanguard.

L'échange d'Actions entre le Fonds et un autre fonds peut donner lieu à un droit de transaction si le nouveau fonds applique des droits d'entrée. Un droit de rachat peut également être appliqué, le cas échéant. L'Agent administratif aidera aux échanges d'Actions entre les fonds dont les devises de base diffèrent. L'investisseur supportera les risques et coûts associés aux opérations de change. Les coûts seront déduits du montant de la souscription.

Conversions entre les catégories d'Actions

Lorsque la valeur des Actions institutionnelles détenues par un Actionnaire tombe sous la barre des 5 millions d'EUR (pour les Actions « Euro ») ou 5 millions d'USD (pour les Actions « Dollar US »), la Société peut convertir d'office les positions détenues par l'Actionnaire en Actions d'investisseurs. Lorsque la valeur des Actions d'investisseurs détenues par un Actionnaire atteint ou dépasse 5 millions d'EUR (pour les Actions « Euro ») ou 5 millions d'USD (pour les Actions « Dollar US »), les Actionnaires peuvent convertir leurs positions en Actions institutionnelles.

Veuillez vous référer à la section **Échange et conversion** du Prospectus pour de plus amples renseignements.

Autres procédures

Instructions écrites

Les Administrateurs, et l'Agent administratif agissant comme leur délégué, se réservent le droit d'exiger une preuve d'autorité satisfaisante en rapport avec toute demande concernant des Actions, et ils peuvent refuser une demande d'Actions pour quelque raison que ce soit, en tout ou partie, auquel cas les montants de la demande et tout solde s'y rapportant seront remboursés au demandeur par transfert sur son compte.

Responsabilité en cas de fraude

Selon les termes du contrat de souscription, un Actionnaire autorise la Société à agir dès réception de tout document télécopié ou autres instructions écrites émanant de toute personne (ou toutes les personnes dans le cadre de participations conjointes) se présentant comme une personne autorisée et dont la sincérité ne peut raisonnablement être mise en doute.

La Société et l'Agent administratif déclinent toute responsabilité en cas de perte, de frais ou de dépenses résultant de ou liés à des instructions non autorisées ou frauduleuses.

Clôture du Fonds à toute souscription ou tout échange supplémentaire

A la discrétion des Administrateurs, le Fonds peut être clôturé à toute souscription ou tout échange au sein du Fonds (hors achats ou échanges hors du Fonds). Dans ce cas, le Fonds peut être clôturé sans notification préalable aux Actionnaires, mais un avis relatif à ladite

clôture figurera dans le rapport suivant. De la même manière, à la discrétion des Administrateurs, le Fonds peut être réouvert aux dites souscriptions et aux dits échanges sans notification préalable aux Actionnaires, mais un avis relatif à ladite clôture figurera dans le rapport suivant.

Circonstances inhabituelles

Une demande de souscription d'Actions ou un ordre de rachat reçu pendant une période durant laquelle les opérations relatives aux Actions ont été provisoirement suspendues sera considéré comme reçu le premier Jour ouvrable après le rétablissement des opérations, sauf si cette demande ou cet ordre est retiré.

Veillez vous référer à la section **Suspension provisoire des opérations** du Prospectus pour de plus amples renseignements.

Investir dans la Société par l'intermédiaire d'autres entités

Des entités financières non liées à la Société, comme des banques, des compagnies d'assurance, des conseillers financiers indépendants et des intermédiaires financiers peuvent conseiller aux investisseurs d'investir dans le Fonds ou peuvent effectuer des transactions dans le Fonds au nom de leurs clients. Outre les frais et commissions indiqués ci-dessus, ces entités peuvent réclamer des commissions pour ces services (payables directement par l'investisseur en sus des montants de souscription).

Nous conseillons aux investisseurs de se renseigner auprès de l'entité financière concernée sur ses commissions supplémentaires, conditions spéciales, services supplémentaires et autres politiques.

Soldes faibles

Le Gestionnaire de portefeuille se réserve le droit de compter un droit annuel de 250 USD si la valeur de la participation d'un Actionnaire dans les Actions du Fonds est inférieure à 100.000 USD (ou la contre-valeur dans une autre devise) pour les Actions d'investisseurs ou à 5 millions d'USD (ou la contre-valeur dans une autre devise) pour les Actions institutionnelles. Le Gestionnaire procédera au rachat du nombre d'Actions nécessaire pour obtenir ce montant et les recettes seront versées aux actifs du Fonds.

Mises à jour du Fonds et des comptes

Avis d'exécution

Les Actionnaires qui effectuent une souscription, un rachat ou un échange d'Actions recevront un avis d'exécution confirmant la date de transaction ainsi que le montant de l'opération. Aucun certificat d'Action ne sera émis.

Rapports de portefeuille

Les Actionnaires recevront un rapport de portefeuille mensuel indiquant les soldes de leurs comptes ainsi que tous les achats, ventes et échanges relatifs à la période du relevé.

Rapports annuel et semestriel

Des rapports financiers complets sur le Fonds seront publiés en avril et en août et expédiés aux Actionnaires.

Contactez la Société

Pour obtenir des informations sur nos services et demander de la documentation

Rendez-vous sur <http://global.vanguard.com>, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ou appelez le numéro indiqué ci-dessous aux heures de bureau.

Adresse postale

Vanguard Investment Series plc – Vanguard Global Stock Index Fund
 C/o J.P. Morgan Administration Services (Ireland) Limited
 JPMorgan House
 International Financial Services Centre
 Dublin 1
 Irlande

N° de téléphone et de fax

Téléphone : +353-1-612-3226
Fax : +353-1-612-3067

Généralités

Aucun des Administrateurs n'a fait l'objet d'une condamnation en attente d'exécution, n'a été déclaré en faillite ou n'a fait l'objet d'un dépôt de bilan, ni n'a été mis en règlement judiciaire pour l'un des actifs en sa possession. Aucun Administrateur n'occupait un poste d'administrateur dirigeant dans une société au moment de ni dans les douze mois ayant précédé la déclaration en faillite, mise en règlement judiciaire, le dépôt de bilan par les créanciers, dépôt de bilan par la société elle-même, le concordat ou tout autre arrangement général conclu avec les créanciers de ladite société. Aucun des Administrateurs n'a fait l'objet de critiques publiques par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun Administrateur n'a été déchu par un tribunal de ses fonctions d'administrateur de société ou de sa qualité à intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une entreprise. Aucun Administrateur n'était associé dans une société en nom collectif au moment de ou dans les 12 mois ayant précédé la liquidation forcée, la mise en règlement judiciaire ou le dépôt de bilan de ladite société. Aucun Administrateur ne s'est vu désigner un liquidateur pour liquider l'un de ses actifs ou l'un des actifs de la société en nom collectif dont il était l'un des associés dans les 12 mois qui ont suivi sa démission en qualité d'associé de ladite société en nom collectif.

Une note précisant en détail le nom de toutes les entreprises et sociétés en nom collectif dont les Administrateurs de la Société ont été administrateurs ou associés au cours des cinq dernières années, accompagnée d'une mention indiquant si ces derniers occupent encore des fonctions d'administrateur ou d'associé, est disponible pour consultation dans les bureaux de Goodbody Stockbrokers, Ballsbridge Park, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Glossaire des termes relatifs aux investissements

Action ordinaire

Une valeur représentant un droit de propriété dans une société. Un actionnaire reçoit une partie des bénéfices de la société qui peut être payée sous forme de dividendes.

Capital

La valeur nominale d'un titre de créance ou le montant investi.

Capitalisation boursière médiane

Indicateur de la taille des sociétés dans lesquelles le fonds investit ; point médian de la capitalisation boursière (cours de marché x actions en circulation) des titres d'un fonds, pondéré par la part d'actifs du fonds investie dans chaque valeur. Les titres représentant la moitié des actifs du fonds possèdent une capitalisation boursière supérieure au point médian, le reste ayant une capitalisation inférieure à ce point.

Distribution des plus-values en capital

Les versements effectués aux actionnaires des plus-values réalisées sur les titres qu'un fonds a vendus avec un bénéfice, moins les pertes réalisées.

Fonds

Une société d'investissement qui rassemble les capitaux de plusieurs personnes et les investit dans divers titres en s'employant à atteindre un objectif particulier au fil du temps.

Gestion active

Une approche d'investissement qui cherche à surpasser le rendement moyen des marchés financiers. Les gestionnaires employant des stratégies actives s'appuient sur la recherche, les prévisions de marché ainsi que leurs propres jugements et expérience pour sélectionner les valeurs à acheter et à vendre.

Gestion passive

Une stratégie de placement à faible coût dans le cadre de laquelle un fonds s'emploie à refléter - plutôt que de surperformer - un indice de marché particulier. Aussi appelée gestion indicielle.

Gestionnaire de Portefeuille

Une organisation qui prend les décisions d'investissement d'un fonds au quotidien.

Indice

Un groupe de valeurs non géré dont la performance est utilisée comme étalon de mesure de la performance d'investissement d'un marché particulier.

Investissements en espèces

Les dépôts d'espèces, dépôts bancaires à court terme et instruments du marché monétaire comprennent les bons du Trésor américain, les certificats de dépôt bancaires, les accords de prise en pension, les papiers commerciaux et les acceptations bancaires.

Obligation

Un titre de créance (reconnaissance de dette) émis par une société, un gouvernement ou une agence gouvernementale en échange de l'argent qui lui est prêté. Dans la plupart des cas, l'émetteur s'engage à rembourser l'emprunt à une certaine date et effectue des versements d'intérêts réguliers jusqu'à cette date.

Obligation de qualité « investment grade »

Une obligation dont la qualité de crédit est jugée suffisante par les agences indépendantes de notation des titres de créance pour

assurer le paiement en temps et en heure du capital et des intérêts dans les circonstances économiques actuelles. Les obligations sont classées « investment grade » lorsqu'elles ont reçu l'une des quatre notations les plus élevées.

OPCVM

Un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières aux termes de la Réglementation de l'Union européenne sur les OPCVM de 2003, telle qu'amendée par la Réglementation de l'Union européenne sur les OPCVM (amendée) de 2003.

Ratio de frais

Le pourcentage de la moyenne de l'actif net d'un fonds servant à payer ses frais pendant un exercice comptable. Le ratio de frais comprend les frais de gestion, comme les honoraires de conseil, la communication, la comptabilité, les frais juridiques et autres frais administratifs. Il n'inclut pas les coûts de transaction liés à l'achat et à la vente des titres des portefeuilles.

Rendement

Revenu (d'intérêts ou dividendes) enregistré par un investissement, exprimé en pourcentage du prix de l'investissement.

Rendement total

La variation exprimée en pourcentage, sur une période donnée, de la valeur nette d'inventaire d'un fonds, tous dividendes et plus-values réinvestis.

Risque de change

La possibilité que la valeur d'un placement en devise étrangère diminue en raison de variations des taux de change défavorables.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

La valeur de marché de l'actif total d'un fonds, moins ses engagements, divisée par le nombre d'actions en circulation. La valeur d'une simple action est également appelée le cours ou le prix par action.

Volatilité

Les variations de valeur d'un fonds ou d'un autre titre. Plus la volatilité d'un fonds est élevée, plus ses rendements fluctuent.



Vanguard INVESTMENTS™

C/o J.P. Morgan Administration Services
(Ireland) Limited
JPMorgan House
International Financial
Services Centre
Dublin 1
Irlande

**Informations et services aux
Investisseurs (Irlande)**

Fax : +353-1-612-3067
Tél. : +353-1-612-3226

Site Internet

<http://global.vanguard.com>

Les Fonds ou les titres mentionnés dans les présentes ne pas promus, cautionnés ou vendus par MSCI qui ne fait aucune déclaration de garantie quant à ces Fonds et ces titres.

© 2008 The Vanguard Group, Inc.
Tous droits réservés

PSGLO-F 072008